



SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016 684
2. Demande de crédit complémentaire pour le renforcement des digues de la Vièze 685
3. Adoption du plan de quartier « Plantaud », parcelles N°871 et 875 687
4. Réponse au postulat de Mme Michela Orlando portant sur les horaires d'ouverture de la Médiathèque 697
5. Réponse aux questions suivantes : 699
 - 5.1 Question de M. Antonio Serge Dias Ribeiro portant sur la route du Tonkin et le passage à niveau de la gare CFF 699
 - 5.2 Question de M. Damien Raboud portant sur la vente de la parcelle N°743, au lieu-dit « Trollietta » 702
6. Divers 704



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. En cette date du 19 septembre, permettez-moi de vous saluer chaleureusement, et d'ouvrir officiellement la dix-huitième séance du Conseil général de la législature.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Jean-Pierre Posse, Chancelier ;
- de M. Khaled Hachem, responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 19 août 2016, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre Règlement.

Avant de passer à l'appel nominatif, le Bureau aimerait vous faire part de deux démissions et d'une élection au sein de notre Conseil général. Madame Sarah Rivoire-Reuse, Conseillère générale de l'Entente pour Monthey depuis le début de cette législature a démissionné au mois de juin dernier. Nous la remercions pour son engagement au cours de ces dernières années passées au sein de notre Législatif. Pour la remplacer et sur proposition des parrains de la liste, le Conseil municipal a élu Monsieur Guy Cristina. Monsieur Cristina, au nom du Bureau, je vous souhaite la bienvenue et vous félicite pour votre élection.

Concernant l'autre démission, il s'agit de Monsieur Claude Berger, Conseiller général de l'Entente pour Monthey. Il siégeait depuis presque huit ans au sein de notre Législatif et nous le remercions sincèrement pour son engagement en faveur de la collectivité montheyenne. La procédure de remplacement est actuellement en cours. Le Bureau vous informe également que nous avons le privilège de recevoir une journaliste de Canal9 qui tourne un reportage spécial sur le fonctionnement de notre Conseil général. Il sera diffusé demain soir. Bienvenue à vous et merci pour l'intérêt que vous portez à notre Conseil général. Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

Présents : 48 Conseillers généraux présents.

Absents : Aviolat Alexandre, Bernasconi Daniel, Cosandey Isabelle, Delacoste Lou-Janvier, Desponds Sandrine, Dias Ribeiro Antonio Serge, Ferrero Elenterio, Henden Turran, Nanchen François, Schaller Flavien, Schor Mélina, Vallat Yasmine.

Il y a 12 Conseillers généraux excusés, nous sommes donc 48. Le quorum de 31 membres étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je tiens encore à excuser l'absence de Monsieur Fabien Girard, Conseiller municipal en charge du dicastère « Culture & Tourisme », en déplacement professionnel à l'étranger.

Nous allons passer maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016. Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Ce n'est pas



le cas. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas non plus.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2016 est donc accepté à l'unanimité des membres présents.

Un grand merci à Madame Carla Gex pour son excellent travail. Comme d'habitude, ce procès-verbal, ainsi que les différents rapports, seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey.

Nous pouvons donc passer au point

2. Demande de crédit complémentaire pour le renforcement des digues de la Vièze

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil municipal daté du 18 août 2016, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La Commission de gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et nous la remercions pour son travail. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail et enfin au vote. Madame et Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues,

Le groupe PLR a pris connaissance du message du Conseil municipal ainsi que du rapport de la commission de Gestion que nous remercions pour son travail. A la suite de la crue de 2015 qui a été particulièrement longue et intense, la pénétration d'eau dans le corps de digue de la Vièze pourrait considérablement affaiblir cette construction. Les autorités cantonales et fédérales, sur proposition du Conseil municipal, estiment que des mesures rapides de renforcement du parement des digues doivent être entreprises, cela sans attendre que la globalité du projet ait été approuvée par les organes compétents. La priorité no 1 consistera en la réfection de la partie inférieure des moellons des rives en aval du Pont de Göd durant l'automne et l'hiver 2016-2017. Il faut noter que ces mesures anticipées font partie intégrante du projet global d'aménagement de la Vièze. Elles feront également l'objet d'une demande de subventions auprès du canton pouvant représenter 65% du coût total des travaux. Au vu du caractère urgent et nécessaire des travaux présentés, le groupe PLR soutiendra cette demande de crédit complémentaire, à titre d'investissement de 450'000 francs. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Chef de groupe. Monsieur Woeffray.

Intervention de Monsieur Johann Woeffray (PDC)

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil Municipal, chères et chers collègues,



Le groupe DC a pris connaissance de la demande de crédit complémentaire pour l'assainissement du parement des digues de la Vièze ainsi que du rapport de la commission de gestion y relatif. Si nous avons bien compris le caractère imprévisible que revêt cette demande, nous saisissons encore plus l'importance de débiter les travaux dans les meilleurs délais. En effet, les points faibles, mis en lumière lors de la crue de 2015, nécessitent une intervention prioritaire. La sécurité des montheysannes et des montheysans ne peut attendre que le montant utile à cette première phase de réfection soit inscrit au budget 2017. Bien que ledit budget entrera en force dans « seulement » 3 mois, une telle manière de procéder entraînerait un report de l'ouvrage d'une année, les travaux devant être entrepris en période de basses eaux, soit à l'automne. De plus, cet assainissement ne relève pas d'un supplément au projet général d'aménagement de la Vièze mais s'apparente plutôt à une anticipation des mesures prioritaires. A noter encore que le montant de 450'000 francs qui nous concerne aujourd'hui devrait être subventionné par le canton du Valais à hauteur de 65% environ. Le plan joint au rapport de la commission de gestion, que nous remercions au passage, montre que l'intervention se concentrera essentiellement en amont et aux abords du quartier du Nant, quartier le plus touché lors des événements du mois de mai 2015. De quoi démontrer, si besoin était, l'urgence qui entoure ce projet. Fort de ce qui précède, le groupe DC accepte l'entrée en matière ainsi que la demande de crédit complémentaire. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

A la lecture du message du Conseil municipal au Conseil général et du rapport de la commission de gestion, que nous remercions au passage pour son travail, nous comprenons très bien la nécessité de ces travaux. Nous approuvons aussi le fait de commencer la réfection de la partie basse des berges cet automne/hiver. Le groupe Gauche Plurielle accepte l'entrée en matière, et nous pouvons d'ores et déjà vous dire que nous accepterons cette demande de crédit complémentaire de 450'000 francs. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame la Cheffe de groupe. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Chers Présidents, chers Municipaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs, Notre groupe a, comme tout le monde, pris connaissance et conscience de l'aspect sécuritaire et urgent des travaux concernant l'assainissement du parement de la digue du Rhône. De ce fait, nous entrons en matière et accepterons le crédit complémentaire demandé.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Chef de groupe. Je passe maintenant la parole à la Municipalité, Monsieur le Municipal Cottet.



Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux.
Je crois que tout a été dit. Nous avons eu l'occasion de travailler avec la commission de Gestion, que je remercie au passage, et avec l'avantage qu'elle ait été présidée par un ingénieur, pour une commission qui a plutôt l'habitude de se pencher sur des dossiers financiers. L'expertise a révélé un affaiblissement de ce tronçon de digue. La crue du printemps passé a mis en évidence une certaine faiblesse et a donné une autre notion d'urgence dans l'intervention que nous devons pratiquer. Une planche d'essai a été réalisée l'automne passé en aval du pont de Göd, à la hauteur de la piscine. Finalement, comme il a été dit, c'est la nécessité d'effectuer ces travaux en période de basses eaux, c'est-à-dire en plein hiver. Et si nous devons respecter la chronologie budgétaire que nous pratiquons en aval du budget en décembre, nous perdrons pratiquement une année. Je constate que tout le monde a compris, je ne vais donc pas m'étaler là-dessus, et je vous remercie pour vos entrées en matière.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas non plus.

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant à la discussion de détail, puis au vote. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole dans la salle ? Ce n'est pas le cas, donc je vous propose de passer directement au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous refusez la demande de crédit complémentaire de 450'000 francs afin de réaliser la première étape de la réfection des berges de la Vièze, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

La demande de crédit est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant au point

3. Adoption du plan de quartier « Plantaud », parcelles N°871 et 875

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil municipal daté du 17 août 2016, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La commission Edilité & Urbanisme a rédigé un rapport adressé à tous les conseillers généraux, et j'en profite pour la remercier pour son travail.

Les documents de référence sont les suivants : le plan de quartier « Plantaud », le Règlement du plan de quartier secteur « Plantaud », le rapport 47 de l'OAT sur le plan de quartier secteur « Plantaud » et le concept paysage. Nous avons également reçu la mise à l'enquête des différentes oppositions ainsi la décision du Conseil municipal du 2 mai 2016.



Mesdames et Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, Les parcelles n° 871 et 875 d'une surface de 18'454 m² sont considérées comme stratégiques pour le développement futur de notre ville. Le Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) « secteur Plantaud » impose l'étude d'un plan de quartier avant l'établissement de tout projet de construction sur les parcelles concernées. Ce plan de quartier n'étant pas conforme au plan de zones, en ce sens qu'il ne respecte pas les distances aux limites, la densité, les hauteurs et le nombre de niveaux dictés par le RCCZ pour la zone R8. La procédure indique que cette modification du Règlement communal des constructions et des zones soit approuvée par le Conseil général et ensuite homologuée par le Conseil d'Etat. L'objectif du plan de quartier du secteur « Plantaud » est le suivant : atteindre une densification qualitative par une densification en hauteur en apportant une attention particulière à la qualité des espaces extérieurs tout en favorisant une mobilité douce sur l'ensemble du périmètre. Nous remercions le Conseil municipal pour la qualité des documents fournis. Celui-ci invite le Conseil général à prendre les décisions suivantes : accepter le plan de quartier « Plantaud » sur les parcelles n° 871 et 875, sous réserve de modifications suivantes :

- imposer l'inscription de la servitude de passage public de la mobilité douce destinée au passage piétonnier et vélos,
- modifier l'art. 6, al. f du Règlement du plan de quartier afin de garantir que toute distance de construction aux limites égalera, au minimum, le tiers de la hauteur prévue pour la construction d'un immeuble, conformément à la Loi cantonale sur les constructions,
- compléter la zone d'alignement urbain obligatoire du secteur de construction le long de l'Avenue de la « Plantaud »,
- inclure dans le Règlement les différentes remarques des services techniques communaux.

A l'instar de la commission Edilité & Urbanisme que nous remercions pour son rapport, nous pouvons regretter que les promoteurs et le Conseil municipal aient usé des Règlements dans leurs limites d'application. Cela s'est traduit par plusieurs oppositions à la clef, aujourd'hui levées par notre Exécutif. Bien que dans cette situation le promoteur soit du domaine privé, cela pourrait étrangement nous rappeler le douloureux chapitre du projet Mabillon V. Notre groupe, soucieux de la maîtrise future du développement de notre ville, et conscient de l'importance de l'acceptation de ce plan de quartier, accédera à la demande de la Municipalité en soutenant le Plan de quartier « Plantaud », parcelles n° 871 et 875 sous réserve des modifications évoquées par notre Exécutif. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. Monsieur le Conseiller général Calamo.

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues, Le groupe DC a étudié avec beaucoup d'attention le plan de quartier des parcelles N° 871 et 875, au lieu-dit « Plantaud ». Conformément aux nouvelles dispositions



légales, le groupe DC est bien conscient de la nécessité de densifier au mieux les zones urbaines, tout en assurant le bien-être des nouveaux habitants et l'esthétique des nouveaux quartiers. La servitude de passage public pour les piétons et les cyclistes nous paraît être un point très important, et notre groupe est particulièrement satisfait du concept paysager qui accompagne ce projet, avec un axe central minéral sur lequel seront implantés des espaces collectifs publics, et les voies de circulation de mobilité douce. Le groupe DC accepte l'entrée en matière, et au moment du vote final, se ralliera aux conclusions de la commission Edilité & Urbanisme. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Calamo. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

A la lecture du message du Conseil municipal au Conseil général et du rapport du plan quartier "Plantaud", nous entendons qu'il est possible de construire, même en ne respectant pas les limites, la densité, les hauteurs et le nombre de niveaux définis dans le RCCZ pour cette zone affectée en zone d'habitation collective R8 ; et cela sous seul prétexte de densification. En plus, sans les oppositions et réactions, tout cela était offert sans contrepartie, bref gratuitement ! Certes, notre RCCZ, qui prévoit une densité de 1, n'est plus adapté aux directions données par le plan directeur de densification. Mais là, ce soir, nous parlons d'approuver un plan de quartier avec une densité de 1.7 ! Soit, encore plus que ce que propose le plan directeur ! Car, dans le calcul du potentiel du pôle « Plantaud », on se base sur une densité de 1.4. Résultat, on double presque le bonus ! Qu'est-ce qui justifie cette densité de 1.7 ? Et, hélas, ce n'est pas la commission Edilité & Urbanisme qui nous apporte la réponse. Au contraire, dans sa conclusion, elle déplore cette application extrême du plan directeur de densification et dit en avoir discuté, mais elle ne nous amène aucune réponse. Et sans réelle explication, elle nous invite à accepter ce plan de quartier. Le groupe Gauche Plurielle ne s'oppose pas à une densification de la Ville, mais celle-ci doit se faire en respect du postulat logement, postulat accepté à la quasi-unanimité. Cette densification doit également se faire en tenant compte des besoins en infrastructures. Afin de pouvoir nous déterminer sur cet objet et conscients de l'importance de celui-ci, nous avons des questions précises et nous attendons des réponses précises :

- pourquoi le service UBC a-t-il défini cette densification de 1.7 pour le pôle « Plantaud » ?
- y a-t-il eu des discussions avec le propriétaire selon les directives édictées par le service UBC suite au postulat logement ?
- plus précisément, a-t-il été discuté d'un pourcentage de logements abordables en contrepartie du bonus donné ?
- les infrastructures telles que transports publics, routes, écoles seront-elles suffisantes pour absorber ces futurs habitants ?
- le plan de quartier prévoit des espaces collectifs et des espaces verts, sont-ils prévus seulement pour les usagers du PQ, comme indiqué dans son Règlement ?
- ou suite à la modification apportée au Règlement, soit d'imposer l'inscription de la servitude de passage public de mobilité douce, le secteur des espaces verts devient alors ouvert aux habitants de Monthey ? Cette question est en lien avec



le plan directeur des espaces verts qui propose l'aménagement d'un espace public. Le groupe Gauche Plurielle accepte l'entrée en matière. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame la Cheffe de groupe. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Chers Présidents, chers Municipaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs, Notre mouvement après délibération, a bien compris les enjeux de cette demande de modification de plan de quartier. A l'image des discussions qui ont eu lieu au sein de la commission Bâtiments & Urbanisme, certains d'entre nous estiment que la Municipalité est allée trop loin dans sa demande de dérogation. Les distances aux limites, les hauteurs des bâtiments ainsi que les problématiques liées à la mobilité sont les trois points centraux qui ont prêté à débats dans nos rangs. En dehors de cela, nous tenons à remercier la commission Bâtiments & Urbanisme pour son travail. Notre groupe entre en matière concernant cet objet, et laisse à chacun le choix de son vote final. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Chef de groupe, je passe maintenant la parole à la Municipalité Monsieur le Conseiller municipal Moulin.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments & Urbanisme

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville de Monthey, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

J'ai bien entendu vos différentes remarques, notamment celles émanant de la Gauche. Je répondrai bien volontiers à toutes ces questions. Pour ma part, nous sommes parfaitement conformes au schéma directeur qui vous a été présenté en novembre 2013 où une densification pour ce quartier et plus particulièrement pour ce plan de quartier était prévue entre 1,5 et 1,7. Maintenant toute proportion gardée, si je prends l'exemple de la rue du Bourg-aux-Favre, nous arrivons à un coefficient de 3. Il ne faut donc pas trop se focaliser sur les chiffres, je tiens juste à relever ici une coquille qui se trouve dans le 47 OAT à la page 12 où il est dit que la densification actuelle avant le plan de quartier est de 1,0 et non pas de 0,6 comme cela figure. Je répondrai volontiers à toutes les questions qui pourraient se poser.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Des abstentions ? Non plus.

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant à la discussion de détail avant de passer au vote. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole dans la salle ? Oui. Monsieur Pencherek.



Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)

Mes chers collègues,

Il est important de se poser les justes questions avant de voter. Actuellement Monthey n'a pas les infrastructures suffisantes. Les entrées et les sorties de la ville sont saturées, les crèches, les écoles enfantines, primaires ainsi que le cycle sont en surcapacité. Il y a aussi le projet des Semilles avec 23 nouveaux immeubles, le changement de plan de zone vers le Nant de Choëx nord et sud avec un millier de nouveaux arrivants. Le futur projet Gessimo avec x milliers d'arrivants pour finir la Plantaud avec environ 1'000 nouveaux arrivants. Non ! Nous ne pouvons pas accepter ce projet aussi magnifique soit-il. Trop de dérogations sont difficilement soutenables, il est urgent, il est très urgent de faire un vrai plan de zones pour ces trente prochaines années.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Pencherek. La parole est toujours au Conseil général. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Merci Monsieur le Président. Monsieur Moulin, je reviens avec ma question précise : Y a-t-il eu des discussions avec le propriétaire selon les directives édictées par le service UBC suite au postulat logement ? Plus précisément, a-t-il été discuté d'un pourcentage de logements abordables en contrepartie du bonus donné ? Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Franz. La parole est toujours au Conseil général. Madame Bezat.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Monsieur Moulin, vous avez cité le plan directeur des densifications, moi j'aurais envie de citer le plan directeur des espaces verts, qui curieusement cite aussi le plan directeur des densifications, en parlant justement du pôle de la Plantaud comme étant identifié comme un pôle moins important, moins propice à la densification en raison notamment de sa situation. Le plan directeur des espaces verts demande notamment, qu'un espace public soit érigé à l'échelle du quartier, il estime qu'il est nécessaire et qu'il doit être fait dans la planification du futur quartier. Nous en revenons à la question que nous avons posée concernant ces espaces publics. Lorsque nous lisons le Règlement du plan de quartier, à l'article 8, sous espaces verts, on voit que les espaces seront collectifs pour les usagers du plan de quartier. Est-ce que cela est uniquement prévu pour les gens qui logeront dans les bâtiments où est ce que cela s'étend également à d'autres personnes ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Bezat. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je vous repasse la parole Monsieur le Municipal.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Bâtiments & Urbanisme

Merci Monsieur le Président. Monsieur Pencherek, concernant les entrées et sorties de ville, je constate qu'il y a un groupe politique qui se targue de régler le problème



en quatre ans. Sachez que dans les schémas directeurs qui ont été cités, notamment celui de la densification des espaces verts, mais également celui de la mobilité, il y a un tas de choses qui sont encore en cours. Le problème des entrées et des sorties de ville n'a pas grand-chose à voir actuellement avec cela, si ce n'est que nous devons le régler. Ce réglage se fera seulement lorsque nous aurons terminé tout ce qui a été prévu. Si vous ne l'avez pas fait, je vous encourage vivement à lire ce document sur les schémas directeurs de la mobilité, où effectivement, il y a des exercices à faire.

Concernant le plan de quartier 47 OAT que vous avez tous reçu, d'ailleurs vous pouvez remarquer la transparence avec laquelle nous avons travaillé, vous avez reçu toutes les oppositions ainsi que tout ce qui allait avec. En l'occurrence, une étude a été faite sur la circulation. Nous parlons de 413 places de parc pour 214 appartements. Tout se fera en sous-sol avec des entrées et des sorties aussi bien à l'Avenue de l'Industrie que sur l'Avenue de la Plantaud. Les experts ont fait des simulations sur les sorties qui pourraient générer des problèmes sur l'Avenue de l'Europe comme sur la Petite Ceinture, mais il semblerait que cette densification ne poserait pas d'énorme problème, hormis bien évidemment les problèmes que nous pourrions rencontrer aux heures de pointe aux entrées et sorties de ville. Concernant les projets que vous avez cités, certains sont arrêtés pour des raisons purement administratives comme des oppositions et de recours. Il est évident que nous suivons ces dossiers, mais tout ne va pas se faire en un claquement de doigts ou en cinq ou six mois. Il faut bien vous rendre compte que sur les trois blocs de bâtiments qui vous sont proposés, il y aura un premier bloc qui sera fait, puis un deuxième. Cela va prendre deux à trois ans voire même un peu plus. A l'heure actuelle, sur ce projet, et pour anticiper la réponse que je vais donner à Madame Franz, je confirme que les discussions ont bien évidemment été entreprises avec les promoteurs. Sur ces trois blocs, donc sur ces six bâtiments, il y en a quatre qui sont prévus à la vente pour des Caisses de pensions. Il y en a un qui est prévu pour a priori, a priori je dis bien, car on ne peut pas toujours tout prévoir à l'avance, si on savait tout à l'avance, ce serait bien évidemment plus facile, et comme le dit l'adage, lorsque tout est réalisé c'est encore plus facile d'être intelligent. En l'occurrence, à l'heure actuelle, il y aurait un seul bloc de deux bâtiments prévus pour de la propre consommation. Concernant les questions de Madame Franz, des discussions ont eu lieu. Une directive que j'ai édictée avec votre aide ainsi que celle de votre collègue Madame Sandrine Desponds malheureusement absente ce soir, j'ai également tenu compte de l'article 2 et 3, c'est-à-dire l'article qui mentionne que lorsqu'il y a plus de dix appartements, c'est le Président du dicastère qui va discuter.

Nous avons obtenu des concessions, la première des concessions : la première des concessions répond en anticipation, à Madame Bezat, soit un droit de passage public, privé, piéton et de mobilité douce. Malheureusement, comme vous le savez, une promotion se fait en plusieurs temps et actuellement les discussions se poursuivent pour pouvoir obtenir un peu plus, et pourquoi pas à terme, une place de jeu publique. Effectivement, la place s'y prêterait très bien, malheureusement à l'heure actuelle je ne connais pas la réponse, mais les discussions se font ! Je tiens à relever l'élégance des promoteurs actuels avec lesquels nous avons une bonne collaboration. Je vous rappelle qu'il est des compétences du Conseil Municipal d'autoriser selon le Règlement communal des constructions et des zones un niveau supplémentaire. Nous ne sommes pas dans l'obligation de passer par le Conseil général. Nous respectons les normes cantonales en termes de distances aux bâtiments, nous avons une dérogation par rapport à la distance communale, et



nous avons l'aspect sécurité que nous avons voulu développer, et je pense que c'était un bon moyen. Il faut se rendre compte que sur la parcelle de 18'425 mètres, nous aurions pu venir avec à peu près dix-huit bâtiments alignés les uns aux autres, avec une hauteur de dix-neuf mètres, certes deux mètres plus bas que les vingt et un mètres que nous proposons ce soir. Mais nous n'aurions rien pu faire, si en 2012, nous n'avions pas exigé que ces deux parcelles stratégiques ne fassent pas partie d'un plan de quartier ou d'un plan spécial plus précisément. Les choses sont donc faites correctement, nous avons travaillé avec des spécialistes, il y a évidemment une part émotionnelle, nous avons également tenu compte des différents paramètres de la part des opposants. Nous avons également fait des calculs avec ma Cheffe de service ici présente et qui était disposée à répondre à des questions d'ordre technique. Nous avons fait tous les calculs concernant les différentes parcelles qui se trouvent à coté sur la bande de l'Avenue de l'Europe, pour pouvoir également construire quelque chose à l'avenir, qui corresponde au Règlement communal, et pourquoi pas également, pour ces tranches qui se trouvent sur toute la longueur et pour pouvoir établir un autre plan de quartier qui pourrait être parfaitement conforme à cela. Je vous demande juste de ne pas oublier une chose, certes nos ancêtres nous ont laissés du terrain, mais à l'instar d'un discours que j'ai entendu ce dernier samedi au Théâtre du Crochetan, par une personne présente ici dans la salle, moi je pense également à mes enfants, mes petits-enfants ainsi qu'à mes arrière-petits-enfants.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. La parole est de retour à la salle, est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ? Oui Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Je souhaiterais compléter, mais je ne sais pas par quel bout commencer car nous nous sommes un peu perdus dans les différents plans directeurs et explications ! J'ai eu beaucoup de plaisir à relire le plan directeur de densification. Je le trouve plus avant-gardiste que le projet qui nous est proposé ce soir. Les solutions données sont intéressantes. Avec le projet qui est présenté, nous pouvons dire qu'il correspond à quelque chose de bien, nous mettrons une note de passable. Dans ce plan directeur, le pôle « Plantaud » et tous les pôles de densifications sont nommés comme importants et nous devons les prendre avec délicatesse, et en appliquant les choses adaptées, au bon moment. Nous parlons également de temporalité, des temps intermédiaires qui ne sont pas bons etc. En fonction du postulat logement, serait-il possible de mettre dans le plan de quartier que nous devons adopter ce soir, une demande complémentaire qui dit que : 15% des logements seront des logements à loyer abordable ? Je vous demande techniquement, est-ce que ça peut être mentionné dans un plan de quartier ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Franz. La parole est toujours à la salle. Est-ce qu'il y a une autre demande d'intervention ?

Ce n'est pas le cas ! Monsieur Moulin pour votre réponse.



Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Bâtiments & Urbanisme

Je n'ai pas été suffisamment clair, je n'ai pas répondu de manière assez précise à vos différentes demandes. Lors des discussions avec les promoteurs, il a été question dans un premier temps d'appartements de 4,5 pièces, 5,5 pièces, et 6,5 pièces, cela a également découlé de notre discussion, et si vous le relevez à l'article 3 de la directive, la question est plus que fondamentale. Ils ont complètement revu leur projet. Le bloc, qui représente à peu près 1/3 de ces 6 bâtiments ou de ces 3 blocs de deux bâtiments va représenter des appartements qui sont de 2,5 pièces et 3,5 pièces, c'est exactement ce qui nous manque actuellement à Monthey au vu des statistiques au premier juin 2016. Les dimensions de ces appartements seront raisonnables. Nous n'allons pas retrouver des 3,5 pièces de 136 mètres carrés comme au Bellagio ou à d'autres endroits qui font que le prix du loyer explose. Nous ne sommes pas tout à fait au centre-ville, donc le prix du terrain est beaucoup plus décent. Au niveau des 3,5 pièces, il n'est pas question de faire trois salles de bain et j'en passe. Cela se tiendra à une salle d'eau et à un WC séparé, de telle manière qu'au niveau du taux de construction, cela revienne à un loyer qui soit des plus raisonnables. D'après les premiers chiffres dont nous avons discuté avec les promoteurs, et je parle uniquement de ce bloc-là, car si les deux autres blocs sont vendus à un tiers, je ne vais pas en avoir la maîtrise, nous devrions arriver dans des loyers qui sont raisonnables et qui sont parfaitement conformes à la Société Coopérative d'Habitation de Monthey (SCHM) aux alentours pour un 3,5 pièces entre 1300 et 1400 francs maximum.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Dernière intervention Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

J'ai bien compris, mais est-ce que nous pourrions demander...

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Bâtiments & Urbanisme

Non !

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Non ! Voilà c'est ça, c'est tout ce que je voulais savoir !

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Bâtiments & Urbanisme

Non, nous avons à faire à des particuliers. C'est comme si vous achetez un appartement, on ne va pas vous demander de le garder indéfiniment. Vous pouvez le vendre dans cinq ans à qui vous voulez. Et c'est vrai que cette particularité fait que pour dans un premier temps le premier bloc est prévu de rester auprès des propriétaires de la parcelle, mais je ne peux pas l'exclure qu'il le vende à quelqu'un d'autre !

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Je parle là d'un Règlement, c'est quelque chose de légal. A-t-on le droit de l'inscrire ou pas ?



Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Bâtiments & Urbanisme

Il faudrait que je demande cela à un juriste.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Nous en avons sous la main !

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Bâtiments & Urbanisme

Oui mais vous savez on peut avoir quatorze juristes sous la main et avoir quatorze versions différentes ! Avoir un Règlement de construction est une chose, mais avoir un Règlement lorsque les bâtiments sont construits cela en est une autre. A partir du moment où le bâtiment est construit le Règlement ne s'appliquera plus. A partir de là, je préfère utiliser la version un peu plus soft, c'est celle de discuter des besoins des montheyens, et je peux vous assurer et je prends à témoin ma Cheffe de service, que nous avons des promoteurs qui viennent de l'extérieur qui ne se rendent absolument pas compte des besoins réels de la ville de Monthey, et nous sommes très attentifs à cela ! Malheureusement, nous sommes dans le domaine privé et ce qui se passe par la suite, nous ne pouvons plus le maîtriser par un point de vue Règlementaire. Nous pouvons le constater avec les hausses de loyer ou les diminutions de loyer, je crois que c'est suffisamment compliqué pour rajouter encore un point supplémentaire. Cela reste un Règlement qui doit être valable d'une manière tripartite aussi bien par la Municipalité, le Conseil général et les promoteurs.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Madame Baillif-Métraiiller.

Intervention de Mme Florence Baillif-Métraiiller (GP)

Vous expliquez que nous sommes dans le domaine privé et que nous ne pouvons avoir aucune assurance de rien du tout ! Comment pouvez-vous nous assurer qu'il y aura effectivement des 3,5 pièces de taille normale avec une seule salle de bain qui générera des loyers modérés ? Parce que là nous sommes au stade de la construction qui est du domaine privé et vous n'allez pas refuser des autorisations de construire parce qu'il y aura une salle de bain supplémentaire ?

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Bâtiments & Urbanisme

Madame Baillif-Métraiiller vous avez entièrement raison, si ce n'est que pour le moment, nous en sommes à l'élaboration du plan de quartier. Les volumes que vous avez vus correspondent aux volumes maximums qui seront fait. Il y a encore une autre mise à l'enquête qui doit se faire au niveau des bâtiments. La discussion qui se fait à l'heure actuelle avec les promoteurs est très saine, il n'y a aucune guerre, ils ont assez facilement accepté de se rabattre sur des appartements de plus petites dimensions, et je ne vois pas le souci qu'il pourrait y avoir, maintenant je n'ai pas la baguette magique pour vous le garantir à 100%, vous l'avez dit vous-même, nous sommes dans le domaine privé !



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Oui Madame Bezat.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Vous parlez du domaine privé d'accord ! Mais là nous sommes aussi entrain de modifier notre Règlement communal des constructions et des zones. C'est aussi une question politique de savoir si cette assemblée, qui a finalement accepté le postulat logement, pourrait parfaitement décider que le plan de quartier possède une clause qui mentionne que nous avons des appartements sociaux à ce niveau-là.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. La parole est à la salle. Elle n'est plus demandée. Je vais clore la discussion de détail et passer au vote. Je vous rappelle que l'acceptation finale se fait en principe en deux lectures, les modifications sont acceptées définitivement en première lecture si elles obtiennent la majorité des 2/3 des membres présents. Nous sommes 48 Conseillers présents, la majorité des 2/3 s'élève à 32.

Nous allons donc voter. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux si vous acceptez le plan de quartier « Plantaud » portant sur les parcelles N° 871 et 875, sous réserve des modifications suivantes soit :

- d'imposer l'inscription de la servitude de passage public de mobilité douce destinée au passage piétonnier et vélo dans la mesure d'aménagement éventuelle d'une piste cyclable au travers de l'espace central conformément à la teneur des plans directeurs,
- de modifier l'art. 6, al. f du Règlement du plan de quartier afin de garantir que toute distance de construction aux limites égalera au minimum le tiers de la hauteur prévue pour la construction d'un immeuble, conformément à la Loi cantonale sur les constructions,
- de compléter la zone d'alignement urbain obligatoire du secteur de construction C sur la surface sud, soit le long de l'Avenue de la Plantaud, ceci afin de garantir une unité de forme de ce périmètre de construction.
- d'inclure dans le Règlement les différentes remarques des services techniques communaux
- et par conséquent de rejeter toutes les oppositions intervenues lors de la mise à l'enquête publique du projet de modification en date du 11 mars 2016.

Si vous acceptez tout ceci, je vous demande de vous lever. Merci.

Si vous refusez tout ceci, je vous demande de vous lever. Merci.

Si vous vous abstenez, je vous demande de vous lever. Merci.

Le résultat du vote est le suivant : 32 voix pour, 12 voix contre et 2 abstentions.

Ce plan de quartier est donc adopté définitivement en première lecture avec 32 voix pour, 12 voix contre et 2 abstentions.

Nous passons maintenant au point



4. Réponse au postulat de Mme Michela Orlando portant sur les horaires d'ouverture de la Médiathèque

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La Municipalité va répondre au postulat déposé par Madame Michela Orlando lors de la séance du Conseil Général du 15 juin 2015 et développé en date du 21 septembre 2015 et accepté à l'unanimité. La parole est à la Municipalité. Monsieur Girard étant excusé, je vous passe la parole, Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Effectivement, Monsieur le Président vous l'avez dit, Monsieur Girard est actuellement à l'étranger pour des raisons professionnelles, je me permets de répondre à sa place. Pour des raisons déontologiques de confrérie, je me permettrais de lire le texte qu'il a préparé pour être le plus fidèle possible par rapport à sa détermination. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, Madame Orlando, a déposé son postulat le 21 septembre 2015, il me paraît judicieux d'y répondre aujourd'hui.

En parallèle, et donnant suite au passage RERO, le service s'est penché sur l'offre de la Médiathèque, souhaitant évoluer d'un centre de prêt à une bibliothèque troisième lieu, soit un « endroit unique où culture, loisirs et lien social, échanges humains et éducation permanente se rejoignent et se mêlent pour le plus grand profit de la population ». La présente réponse vise à répondre à cette démarche et bien évidemment au postulat de Madame Orlando, et à informer le Conseil Général des mesures et propositions pour la suite. Si on fait actuellement un état des lieux : la Médiathèque ouvre 25 heures par semaine pour le public, 6 jours sur 7, dont 5 soirs jusqu'à 19h, ainsi que le samedi matin depuis janvier 2005. La Médiathèque est ouverte pendant toutes les vacances scolaires, à l'exception des jours fériés et des deux premières semaines d'août pendant lesquelles sont effectués les grands nettoyages, semaines qui correspondent également à une période forte de vacances hors de Monthey (congés des métiers du bâtiment). L'horaire est réduit à 4 jours/semaine en été. Cela permet d'aller à la rencontre de la population et de toucher un autre public en offrant une bibliothèque à la piscine tous les après-midi pendant 2 semaines. Depuis 2014, la Médiathèque est ouverte pendant les vacances de Noël jusqu'au 23 décembre au soir et entre Noël et Nouvel-An. Particularité montheyenne, durant le Carnaval, le samedi, le lundi et le Mardi-Gras sont fermés du fait de notre position en centre-ville. La boîte des retours est également fermée pour cause de déprédations. Les classes ont déjà accès à la Médiathèque, sur rendez-vous, pendant tout le temps scolaire. La Médiathèque est un service communal et l'ensemble du personnel est soumis aux congés statutaires. Le cas échéant, les majorations d'usage sont appliquées. A titre d'exemple en 2015, les locaux étaient ouverts le 1er mai après-midi et le lundi 7 décembre. Les jours de fermeture sont répertoriés en début d'année sur le site internet et affichés à l'intérieur de la Médiathèque. Tout au long de l'année, ils sont annoncés un mois à l'avance par des affiches. Depuis deux ans, beaucoup d'énergie a été engagée pour des changements logistiques et techniques en vue d'optimiser les fonctionnements internes (passage RERO). Aujourd'hui, cela permet d'ores et déjà d'élargir les horaires d'ouverture pour renforcer l'accueil du public. Finalement, d'après un sondage qui a été fait sur deux semaines auprès du public de la Médiathèque, ainsi que sur internet, le public est satisfait (52%) à très satisfait (27,5%) des horaires actuels de la Médiathèque.



Les pratiques des différentes bibliothèques municipales concernant les jours fériés sont similaires, à savoir fermées. Dans les bibliothèques universitaires, seul le libre accès est disponible (pas de service de prêt), sauf à Noël, Nouvel-An et Pâques où tout est fermé à l'exclusion de la BCU de Lausanne. Les sites de la Médiathèque Valais de Martigny et Saint-Maurice, par exemple, font le pont de l'Ascension. Seule exception : Sion ne le fait pas. Les veilles de fête, la Médiathèque de Monthey ferme à 18h au lieu de 19h. Beaucoup de bibliothèques ferment en partie pendant l'été, à l'exemple de Martigny : du 11 juillet au 16 août 2016, ouverte lundi, mercredi et vendredi de 13h à 18h, fermée mardi, jeudi et samedi (15 jours ouverts à Martigny, 16 à Monthey). A St-Maurice, la Médiathèque ouvre seulement 2 jours par semaine du 27 juin au 12 août, de 14h à 18h. Elle est complètement fermée pendant les vacances d'automne.

Mesures et conclusions : pour aller dans le sens d'une homogénéisation avec les horaires des écoles et autres institutions, la Médiathèque sera ouverte dès 2017 le vendredi et le samedi de la Fête-Dieu. Ces jours, tout comme le 1er mai, seront compensés par 1,5 jour de congé, conformément aux statuts du personnel. A l'heure actuelle et donnant suite au sondage, il est judicieux de concentrer les efforts sur les jours usuels. Dans la continuité du passage à RERO, un horaire élargi a été mis en place dès la rentrée scolaire 2016-2017. Les locaux sont ouverts le mercredi toute la journée de 9h00 à 19h00. Finalement, afin de répondre à l'objectif de Médiathèque comme « troisième lieu », la Municipalité se déterminera prochainement sur plusieurs options afin d'assurer une ouverture élargie sur toute la semaine. Le Conseil Général sera appelé à valider ou non les propositions lors des débats futurs des différents budgets 2018-2019. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame Orlando voilà la réponse que la Municipalité souhaitait apporter à travers l'écrit de Monsieur Girard.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Madame Orlando vous souhaitez réagir, je vous passe la parole.

Intervention de Mme Michela Orlando (PLR)

Monsieur Le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Je vous remercie de faire le porte-parole de Monsieur Girard. L'élargissement de l'ouverture du mercredi de 9h00 à 19h00 est à mon sens un choix judicieux. C'est ce jour-là qu'étudiants et écoliers ont congé l'après-midi ainsi que certains élèves le matin aussi. C'est aussi le jour de congé pour de nombreux parents travaillant à temps partiel. Cette modification correspond à une demande que j'ai entendue à maintes reprises de certains de nos concitoyens de tout âge.

Au vu de l'importance du budget alloué à la culture à Monthey, je saisis l'occasion pour inviter la Municipalité à poursuivre la réflexion sur le samedi après-midi et à étudier l'éventualité d'alléger un créneau de la semaine suscitant moins d'intérêt. Ceci permettrait d'adapter l'offre à une plus large palette de nos résidents, sans augmenter les besoins en financement. Je viens d'entendre que 48% de la population est insatisfaite, il s'agit quand même de la moitié de la population montheyenne ! Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, merci d'avoir accepté mon postulat et merci à tous pour votre collaboration et votre attention.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Orlando. Nous passons maintenant au point

5. Réponse aux questions suivantes :

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Réponses aux questions suivantes et plus précisément au point

5.1 Question de M. Antonio Serge Dias Ribeiro portant sur la route du Tonkin et le passage à niveau de la gare CFF

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

C'est une question qui avait été déposée lors de la séance du Conseil général du 13 juin 2016. La discussion n'est habituellement pas ouverte à moins que le Conseil général en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Municipal Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Monsieur le Président. C'est dommage que l'auteur de l'interpellation ne soit pas présent, mais il avait demandé une réponse écrite puisqu'apparemment plusieurs de ses collègues se posaient la même question. Je vais vous lire le bref rapport du service et j'y ai ajouté quelques slides car le sujet est d'actualité. Concernant la route du Tonkin, il y a quelques années, un projet d'aménagement avait été élaboré afin, notamment, de créer une zone réservée à la mobilité douce. Cette étude a été temporairement différée en raison du développement des projets d'aménagement de la place de la Gare, pour ceux qui s'en souviennent ce projet avait été présenté par mon prédécesseur il y a environ cinq ou six ans au Théâtre du Crochetan. Entre temps est apparu le projet de la nouvelle ligne de l'AOMC et de son déplacement. Une décision du Conseil Municipal datant du 25 août 2003 avait « supprimé » ce budget de 1 million 300'000 francs pour créer une zone de mobilité douce sur la route du Tonkin. Il était nécessaire de connaître l'implantation de ces deux gros projets sur la place de la gare avant de réaliser une nouvelle infrastructure située au même endroit. A ce jour, le projet des TPC, élaboré en collaboration avec la commune, prévoit d'aménager un cheminement dédié à la mobilité douce entre Collombey et Monthey transitant par la route du Tonkin. A ce stade du projet, aucun élément concret n'a encore été élaboré, les études portent essentiellement sur le tracé principal du chemin de fer. Je vais passer un ou deux slides. Comme vous pouvez le voir ici vous avez le tracé, cette fameuse variante T du déplacement de l'AOMC que les deux les deux Législatifs et les deux Exécutifs des communes de Monthey et Collombey-Muraz ont accepté à l'unanimité. Ceci pour vous dire que cette future implantation concerne également les passages à niveau, les mobilités douces. Vous voyez le futur emplacement de la gare AOMC, là vous avez le passage Monthéolo existant, vous aurez la bretelle qui va rejoindre la vallée à la hauteur de Gessimo. On parlera plus tard du passage à niveau de Clos Donroux existant qui sera supprimé pour les automobiles, par contre il sera maintenu pour la mobilité douce et les piétons. Donc ça en fait un lien direct avec la route du Tonkin, ce qui va dans le sens de la question de Monsieur Ribeiro.



Je vais vous montrer un plan un petit peu plus détaillé, il a d'ailleurs été avalisé par le Conseil Municipal dans la séance de cet après-midi, un nouvel axe dont nous avons parlé dans le plan directeur pour ceux qui s'en souviennent, ce serait une traversée routière sous le site de Gessimo et qui rejoindrait le Chemin des Dailles ainsi que la route de Collombey. Pour terminer, le passage sous voies du quartier « le Verger » à Collombey est déjà en service, cela faisait donc intégralement partie du plan de quartier, c'est également une nouvelle desserte. En finalité, puisque la gare de Collombey serait enterrée, le passage à niveau serait supprimé, mais il subsisterait un passage pour les piétons et les mobilités douce, et bien entendu tout le croisement du Corbier n'aurait plus raison d'être, puisque le train serait complètement enterré à cet endroit- là. Il y a très clairement une amélioration des mobilités douces ainsi qu'une suppression de la totalité des conflits et des passages à niveau que nous fréquentons actuellement tous les jours. Ce sont des projets qui sont prévus pour les années 2018-2020. Pour ceux qui suivent l'actualité vous avez pu voir qu'aujourd'hui même le Conseil des Etats a accepté une enveloppe de 13 milliards de francs pour des développements ferroviaires à Berne. C'est donc dans ce cadre que ces projets sont financés. Si nous revenons à la question de Monsieur Ribeiro concernant les passages à niveau : le plan directeur des mobilités ainsi que le concours d'architecte réalisé pour la place de la Gare, prévoyaient la suppression du passage à niveau de l'avenue. Dans le cadre du projet de réaménagement de la Gare, en liaison avec le déplacement de l'AOMC, les CFF étudient actuellement un cheminement sous voie pour les piétons et les deux roues. De plus, étant donné les sensibles modifications prévues sur cette place par rapport à la situation analysée lors du concours précité, un nouveau plan d'aménagement sera élaboré.

La création d'une nouvelle ligne AOMC en parallèle de la ligne CFF va engendrer la suppression de la circulation automobile au niveau du passage de Clos-Donroux. C'est aussi un problème de cadence des trains au niveau de Gessimo, il y aurait trois lignes en parallèles qui nécessiteraient un temps de fermeture des barrières d'environ 45 minutes par heure, ce qui ne serait par conséquent pas tolérable. Il est prévu, aujourd'hui, que le flux de véhicules soit dirigé vers un nouvel axe sous voie à travers le site de Giovanola en direction de la route de Collombey, étant précisé que la route de Clos-Donroux devra conserver un axe pour la mobilité douce.

La Rue du Monthéolo et son passage existant conserveront leur statut actuel et celle de l'Île aux Bois verra sa situation améliorée lorsque le terminal combiné sera réalisé diminuant, par conséquent, la fréquence des manœuvres des convois du site chimique.

Les procédures de ces importants projets étant en cours, il n'est pas aisé aujourd'hui de définir un calendrier. Il faut noter que les mesures décrites ci-dessous sont étroitement liées au projet de déplacement de la ligne AOMC. Pour ce dernier, le planning prévoit le dépôt de ce dossier pour le printemps 2017. La mise à l'enquête publique suivra et, à son échéance, les documents devront être envoyés à l'Office Fédéral des Transports (OFT) pour approbation et décision de financement au plus tard pour le 23 juin 2017. La mise à l'enquête publique se ferait en 2017 et la mise en service préconisée par les CFF en 2022. Je vous montre encore pour terminer quelques slides qui pourraient répondre à la question de Monsieur Ribeiro par rapport à la Route du Tonkin. C'est un projet totalement séparé, actuellement les CFF travaillent sur la mise en conformité des gares. En Suisse, nous avons 745 gares, et Monthey est l'une des 150 qui n'est pas encore



mise en conformité concernant la loi sur les accès pour les personnes à mobilité réduite. Cette ordonnance fédérale concerne encore 147 gares, ce qui nécessite énormément de temps, des planifications pour la mise en service des installations, pour les ressources financières et humaines ainsi que pour la réalisation des travaux en maintenant l'exploitation, nous ne pouvons pas nous permettre de fermer n'importe quelles gares pendant deux ans, ainsi que pour la mise en œuvre simultanée de ce projet avec d'autres grands projets de développement et en l'occurrence à Monthey, le déplacement de la ligne AOMC et notamment la construction du nouveau terminal. J'ai moi-même été surpris d'apprendre que la gare de Monthey est partiellement conforme, ce qui signifie qu'il en existe des pires. Si vous regardez attentivement ces slides, vous pouvez voir le quai existant de la gare de Monthey, voilà le passage à niveau et comme vous pouvez le constater sur ce plan, la rue du Tonkin est jusqu'à la moitié, propriété des CFF. Nous ne sommes pas chez nous, nous nous devons de négocier avec eux des servitudes, des locations, ou des achats de terrains et cela c'est quasiment mission impossible avec la planification qu'est la leur actuellement. Vous voyez que le bord de la rue de Tonkin se trouve ici, est qu'elle est bornée au milieu. Vous voyez que, même le bosquet de fleurs devant le Café des Cheminots appartient aux CFF. Nous ne sommes pas foncièrement maîtres de cette rue, ce qui est aussi une explication. Pour terminer cette mise en conformité de la gare de Monthey, nous aurons un quai de 160 mètres de long qui est prévu. Nous devinons un passage sous voies qui reliera les deux quais. A titre d'information, cet objet n'a pas encore été traité au niveau de la Municipalité. Ce passage pour les mobilités douces ressortirait sur l'Avenue du Tonkin. Il aurait double fonction. La première serait de desservir les quais et la deuxième c'est que nous puissions traverser de l'Avenue de la Gare jusqu'à l'Avenue du Tonkin en passant sous ces fameuses voies. Les CFF prévoient de terminer leur projet des 147 gares pour 2023. Un groupe de travail dont notre président fait partie, y travaille assidûment. Vous voyez ici le projet TPC, nous constatons que les projets peuvent être réalisés tout à fait séparément. Voici dans les grandes lignes ce qui va se réaliser ces prochaines années. Il reste encore à définir la participation communale, mais pour cela nous reviendrons devant vous. Pour terminer sur ce slide, voici la vision des CFF concernant le transit des mobilités douces à cet endroit, le passage inférieur doit être aménagé sous les voies pour permettre ce fameux transit nord-sud, il peut être élargi et c'est ce que nous souhaiterions faire pour améliorer la mobilité douce ainsi que la circulation des cyclistes, et par conséquent d'offrir la possibilité de supprimer ce passage à niveau puisque vous le savez, c'était le cas dans le cadre du concours de 2008 la suppression du passage à niveaux pour les voitures y était partie intégrante, ce qui est également préconisé par les CFF.

Je vous parlais tout à l'heure de cette traversée sous le site Gessimo, attention ce plan n'est pas définitif, c'est un avant-projet. Vous voyez ici l'actuel giratoire de la Coop, vous voyez le bâtiment de la Coop, il y aurait un futur giratoire qui serait prévu sur le site actuel d'Ultra Précision, cette fameuse trémie qui traverserait le site Gessimo, le Tonkin ainsi que les deux futures voies de l'AOMC, il y aurait donc trois voies en parallèle qui ressortiraient sur la route du Chemin des Dailles et finalement sur la Route de Collombey. Le passage à niveau actuel serait supprimé, mais serait dévolu à la mobilité douce et tout cela pour vous dire que la route qui rejoint le passage à niveau ici, c'est la Route du Tonkin. Vous voyez que cette fameuse Route du Tonkin a un avenir dans tous les slides que je vous ai montré mais, il y a une chronologie à respecter car actuellement de nombreux projets sont



en gestation. Concernant le début des travaux du déplacement de l'AOMC, ils sont prévus d'ici 2 ans environ. Voilà pour ces informations qui me semblaient intéressantes pour cette assemblée et que Monsieur Ribeiro pourra lire dans le prochain procès-verbal. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Nous poursuivons avec l'ordre du jour et plus précisément avec point

5.2 Question de M. Damien Raboud portant sur la vente de la parcelle N°743, au lieu-dit « Trolletta »

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

C'est une question qui avait été posée lors de la séance du Conseil général du 13 juin 2016. La parole est à la Municipalité, Monsieur le Président,

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Raboud, une question globale avec des sous questions bien précises, je vais essayer d'être aussi précis dans mes réponses. Nos services se sont penchés sur ces différentes remarques ou questions qui certes nous ont obligés d'aller consulter nos archives puisque cela datait de 2011. Je reste persuadé qu'avec ces réponses vous allez avoir les idées plus claires, et que vous pourrez surtout aller de l'avant pour améliorer la situation dans notre ville.

Votre première question :

- . à quelle date la commune a-t-elle revendu la parcelle 743 ? C'est par acte de vente du 7 octobre 2011, la commune de Monthey a vendu la parcelle n° 743 de la commune de Monthey.
- . quel a été son prix de vente ? La vente a été faite et consentie pour le prix total et global de 2'752'000 milles francs.
- . cette somme a-t-elle été intégralement réglée en espèces ? Sinon, selon quels arrangements précis ? Cette somme n'a pas été réglée en espèces à la signature de l'acte. Le montant de la vente sera payable par les acquéreurs, à la commune de Monthey, le jour où une PPE aura été constituée sur la parcelle de base n° 739 de la commune de Monthey et que la servitude personnelle d'utilisation exclusive comme parking public, dont la commune est bénéficiaire sur cette parcelle aura été transformée en unité d'étages PPE. Il est précisé que le montant précité de 2'752'000 francs sera adapté à l'indice suisse des prix à la consommation, l'indice de référence étant celui existant au jour de l'inscription de l'acte au Registre foncier. Le paiement de ce montant est garanti bien évidemment par l'inscription, en faveur de la commune de Monthey, d'une hypothèque légale du vendeur de 2'752'000 francs à charge de la parcelle n° 743 de Monthey. Ce montant correspond au prix de vente !
- . cette somme a-t-elle été réglée en une ou plusieurs fois et à quelle(s) date(s) ? Au vu de la réponse que je vous ai fourni précédemment, vous comprendrez bien que cette question ne demande pas de commentaire particulier.
- . à quelle(s) date(s) ont été consignés dans les comptes communaux le ou les versements y relatifs ? Le montant dû par les acquéreurs de 2'752'000 francs a été enregistré dans les comptes communaux 2011, à la date de la signature de l'acte



de vente, soit le 7 octobre 2011. Le montant à recevoir par les acquéreurs de 2'752'000 francs a été comptabilisé initialement en 2011 sous la rubrique 000.155 "Débiteurs divers" du chapitre 000.11 "Avoirs" à l'actif du bilan. Ensuite, sur recommandation de l'organe de révision, cette somme a été transférée en 2013 sous la rubrique 000.122 "Prêts" du chapitre 000.12 "Placements du patrimoine financier" à l'actif du bilan.

Questions concernant la vente de l'ancienne "Rue de la Verrerie" :

- à quelle date la commune a-t-elle revendu l'ancienne "Rue de la Verrerie" ? Par acte de vente du 7 octobre 2011, la commune de Monthey a vendu la parcelle n° 6054, route chemin, sise au lieu-dit "Coppet", de la commune de Monthey.
- quelle a été son prix de vente ? La vente a été faite et consentie pour le prix total et global de 400'000 francs.
- cette somme a-t-elle été intégralement réglée en espèces ? Sinon, selon quels arrangements précis ? Cette somme a été intégralement réglée en espèces.
- cette somme a-t-elle été réglée en une ou plusieurs fois et à quelle(s) date(s) ? Cette somme a été réglée en une fois. Elle a été versée le 30 octobre 2011 à la commune de Monthey, conformément aux conditions de paiement de l'acte de vente.
- à quelle(s) date(s) ont été consignés dans les comptes communaux le ou les versements y relatifs ? L'encaissement de 400'000 francs, provenant de la vente de la parcelle n° 6054, a été enregistré dans les comptes communaux le 30 octobre 2011.

En conclusion, il est relevé l'élément pertinent suivant, à savoir que les écritures comptables liées aux ventes des parcelles n° 743 et n° 6054 (surface de terrain désaffectée de la rue de la Verrerie) ont été dûment enregistrées dans les comptes communaux et vérifiées par l'organe de révision.

J'espère que ces recherches effectuées par nos services communaux vont vous permettre de poursuivre votre travail productif et que nous arriverons à une bonne solution. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Vous demandez l'ouverture de la discussion générale Monsieur Raboud ? Est-ce qu'il y a des oppositions dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Vous avez la parole Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Merci Monsieur le Président votre réponse en appelle d'autres !

Monsieur le Président, Chef des finances de notre commune. Merci d'avoir recherché dans les archives ce fameux dossier largement terminé pour nous faire plaisir Monsieur le Président. Il s'agit tout de même d'une somme considérable de 2'752'000 francs, Ainsi depuis cinq ans personne dans votre administration n'a eu souci de l'encaisser. Notre commune est pourtant endettée. Quant aux caisses de pensions, propriétaires du M-Central, elles ont plutôt le souci de placer leur argent, que celui d'obtenir des prêts portant intérêts ! Monsieur le Président, ce montant ayant été provisionné dans les comptes, chacun reconnaît qu'il est dû à notre commune. Cela conformément à tout ce qui a été convenu devant cette assemblée. D'où nos questions complémentaires suivantes, en vous remerciant d'y répondre



sous 20 jours par écrit, directement à l'adresse de notre mouvement, case postale 322 Monthey 1 :

Comment justifiez-vous ce montage financier opaque et unique à notre connaissance qui ne fixe aucune échéance de remboursement ?

Qui est le débiteur de ce prêt ?

- à quelle date a été faite la PPE actuelle, laquelle n'inclut pas la commune comme propriétaire du premier sous-sol du parking ?
- à quelle date a été inscrite la servitude sur ce parking du premier sous-sol en faveur de la commune ?
- pourquoi après 5 ans, la PPE actuelle n'a-t-elle toujours pas été modifiée, ce qui selon votre réponse, aurait permis de solder ce prêt ?
- quand avez-vous prévu de modifier enfin cette PPE et permettre ainsi ce remboursement ?
- pourquoi la Commission de Gestion n'a-t-elle jamais fait état de cette situation ? La connaissait-elle ? A-t-elle été mise au courant de la modification comptable intervenue au sujet de ce prêt en 2013 soit durant l'actuelle législature ?
- cette créance de 2'752'000 francs constitue-t-elle vraiment une valeur ? Sera-t-elle véritablement remboursée un jour ? Quels éléments permettent de le prouver ?
- dans quel délai maximum la Municipalité s'engage-t-elle à faire en sorte que ce montant de 2'752'000 francs plus intérêts contractuels soit enfin remboursé, afin que ce « vieux dossier largement terminé » selon vos propres dires, Monsieur le Président, puisse effectivement le devenir, et que toujours selon vos propos, on puisse enfin avancer !

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Vous souhaitez réagir Monsieur le Président ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui Merci Monsieur le Président. Je vais réagir très rapidement car au vu du nombre de questions je n'ai pas tout enregistré ! Je vous répondrai donc par écrit, le cas échéant peut-être serez-vous de l'autre côté de la table et cela nous permettra d'en discuter au sein du Conseil municipal.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous arrivons au dernier point

6. Divers

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est au Conseil général. Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)

Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs chers collègues,
Les horaires de l'administration (suite et fin) ! Je reviens à la charge Monsieur le Président, car le 13 juin 2016, vous signaliez à cette assemblée que les travaux débuteraient les jours qui viennent. Mais je le concède, vous aviez aussi souligné



qu'en novembre-décembre tout serait terminé. Ce soir, vous l'avez relevé, la Médiathèque joue avec les horaires, aussi j'ose espérer que l'office de la population en fasse de même à l'avenir avec les habitants de la ville. Ma question : Où en est-on avec ces travaux et les délais seront-ils respectés ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Puipe.

Intervention de M. David Puipe (PLR)

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Face à l'émergence de nombreux projets SmartCity en Europe, je souhaite interroger la Municipalité sur ce sujet. Afin que ma question soit comprise de tous, permettez-moi de poser le cadre d'une SmartCity. Le concept « SmartCity » réunit en un unique principe les questions de savoir comment une ville peut engager et utiliser plus intelligemment et efficacement ses ressources en recourant à la technologie de l'information et de la communication. Une SmartCity ménage les ressources naturelles, s'engage sur une société de l'énergie post-fossile tout en permettant à ses habitants de tirer de meilleures conditions de vie. Les applications sont diverses telles que : utilisation efficace de l'eau et de l'énergie. Anticipation des formes de mobilité futures et durables tout en préparant l'infrastructure nécessaire, utilisation des systèmes de gestion pour une conduite optimale des projets qui rend les développements durables. Sachant Monthey engagée dans le processus « Cité de l'Energie » et que sa stratégie intègre, à long terme, le concept de société à 2000 watts en 2100, est-il possible de répondre aux questions suivantes : Dans quelle mesure le département concerné intègre-t-il ce concept dans sa stratégie ? Sachant que l'EPFL s'intègre de plus en plus en Valais, des partenariats avec cette institution ou d'autres telle que TheArk peuvent-ils être envisagés ? La ville envisage-t-elle servir de projet pilote pour des sociétés innovantes tel que Pully le fait en partenariat avec Swisscom ou Collombey avec une société coréenne ? Je vous remercie pour vos réponses.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Puipe. Monsieur Pencherk.

Intervention de M. Jeff Pencherk (EPM)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
J'ai cinq interventions.

1. Est-ce que la zone 20 km/h a reçu son homologation et qu'en est-il du 30 km/h sur la totalité de la zone ?
2. Les commerçants souffrent de ces interminables travaux depuis trop longtemps ! Ces travaux étaient prévus de finir au plus tard à la fin juin 2016, bientôt fin septembre et rien n'est fini ! Est-ce que les contrats ont prévus des pénalités aux entreprises incriminées ?
3. La Rue de Venise est une artère stratégique pour accéder aux commerces du centre, cette rue est coupée en deux à la hauteur du Comte-Vert, est-ce que la Municipalité a pris cette décision pour rendre l'accessibilité compliquée et



décourage le centre-ville aux montheysans et montheysannes ainsi qu'aux visiteurs de notre belle cité pour les encourager à aller faire leurs courses à Collombey ?

4. En séance du 21 septembre 2015, cette noble assemblée a accepté un crédit complémentaire de 1'290'000 francs pour la continuité des travaux du centre-ville pour le bas de l'Avenue de la Gare. L'aménagement a été prolongé, effectivement au moins jusqu'à la limite des commerces selon le message du Conseil Municipal au Conseil Général à la demande du crédit supplémentaire. Est-ce qu'il y a une logique et une esthétique dans ces travaux ? Non ! Au lieu d'avoir une entrée vieillotte avec quelques mètres en plus, on aurait eu une belle entrée neuve, logique et esthétique sur toute la longueur. Pour quelles raisons les finitions n'ont-elles pas pu être réalisées correctement ?

5. Cette année les Travaux Publics ont pavé une parcelle privée d'environ 75 m² à la grande surprise de son propriétaire. Est-ce que ces travaux ont été payés par vos ingénieurs ? Est-ce que ces travaux ont été payés par le chef de service ? Ou est-ce que ces travaux ont été payés par le Municipal responsable du dicastère ? Pour la première et la dernière question j'aimerais des réponses écrites à l'adresse de notre groupe.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Pencherek. Madame Zerweck.

Intervention de Mme Régine Zerweck (PDC)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Depuis quelques mois, plusieurs riverains m'ont interpellé concernant le trafic sur la Rue du Monthéolo. Depuis environ une année, le nombre de voitures et de motos a considérablement augmenté, ainsi que et surtout leurs vitesses et les nuisances sonores. Comme cette rue est en ligne droite, beaucoup d'automobilistes se croient sur une autoroute. Faire siffler les pneus jusqu'à tard dans la nuit n'est pas du goût de tous les riverains. Il serait important de faire plusieurs contrôles sur 2 semaines, surtout le soir dès 19h00 voire 22h00 ainsi que les vendredis et les samedis en soirée. Nous avons voté pour un radar pouvant être utilisé aussi de nuit. Qu'en est-il ? Serait-il envisageable de poser des gendarmes couchés ? Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Zerweck. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs.

Concernant votre intervention Monsieur Oberholzer, effectivement cela prend du temps ! Il y a eu différents échanges entre le bureau d'architecture qui avait une variante qui ne convenait pas aux utilisateurs. Suite à une séance qui a eu lieu encore aujourd'hui, je peux vous confirmer l'entrée en fonction des nouveaux locaux : ils seront opérationnels dès fin mars 2017. Certes ce dossier qui traîne n'est pas d'une grande envergure, mais il amènerait un plus indéniable à notre population. Je partage votre avis, et je vais faire en sorte, avec l'aide de mon



collègue Moulin, que ce dossier avance et que le délai que je viens de vous citer soit respecté !

Monsieur Puipe vous avez parlé d'un dossier extrêmement important. Toutes les communes se penchent sur la SmartCity, ce qui est utilisé au sens large du terme, mais qui fait référence à l'avenir au niveau énergétique sur l'ensemble des domaines qui peuvent concerner une collectivité publique et plus particulièrement une commune. Vos questions sont assez précises, je vous propose de vous répondre par écrit. Le cas échéant, je me retourne vers Monsieur Tornare qui pourrait vous répondre aujourd'hui, mais je pense que vos questions méritent un développement un peu plus important !

Monsieur Pencherek, j'ai compris que vous souhaitez des réponses écrites. Nous vous les transmettrons par écrit. A titre d'information, je me retourne vers Monsieur Rouiller pour savoir où nous en sommes concernant le 20 km/h et le 30 km/h et nous pouvons vous dire que des analyses ont été effectuées, mais nous vous répondrons par écrit. Concernant les travaux, je ne sais pas comment vous êtes arrivés à fin juin. Un planning a été établi de longue date et la fin des travaux est prévue pour octobre 2016 ! Nous tenons donc les délais, il n'y a donc pas d'indemnités lorsque nous respectons les délais. Je rappellerai quand même, car nous entendons souvent que les travaux sont longs, que nous travaillons en surface mais également en sous-sols, et bon nombre d'infrastructures sont modifiées puisque nous remettons tout à neuf, et que systématiquement lorsque nous mettons en soumission, nous avons quasiment les mêmes durées de réalisations par l'ensemble des entreprises. Nous faisons confiance à la fois à nos services spécialisés ainsi qu'aux entreprises. Il faut bien vous rendre compte que nous devons à la fois cumuler l'intervention des entreprises mandatées, mais également d'autres entreprises. Je pense à Swisscom et je pense bien évidemment au réseau du chauffage à distance ainsi qu'à d'autres infrastructures d'ordre parapubliques qui se trouvent dans ces aménagements et qui doivent faire l'objet d'intervention durant les travaux.

Concernant la Rue de Venise, c'est tout simplement un plan d'aménagement du centre-ville qui a fait l'objet d'études durant de nombreuses années, de mises à l'enquête, de réflexions où nous avons intégré Artcom. Ce dernier a participé, a validé, a participé et signé ce document qui prévoit justement la circulation qui aujourd'hui est en place y compris à la Rue de Venise ! J'ose donc espérer que Artcom qui a voulu ces modifications en lien avec la commune, puisse être convaincu que la situation est acceptable. Si tel n'est pas le cas, nous remettrons le travail en route pour trouver des améliorations. Il y a eu énormément de modifications à Monthey, il faut maintenant calmer le jeu et voir comment fonctionne la situation, et je crois que nous sommes tous assez malins pour voir que si quelque chose ne fonctionne pas, nous pouvons nous remettre autour de la table pour réfléchir. Je tiens à le dire car je suis un des plus anciens autour de la table, c'est une réflexion qui date depuis de nombreuses années, plus précisément depuis le début des années 2000, où tout le monde a été intégré, les architectes, tout comme les commerçants et artisans, ainsi que les représentants politiques.

Concernant votre question sur les bas de l'Avenue de la Gare, nous avons un montant à disposition. Pour nous, il était très important d'avoir une différenciation entre le rond-point de l'avenue de l'Europe et le haut de la rue de marquer la différence par rapport à la zone 50 km/h avant de passer à la zone 20 km/h. Nous



avons la même situation au nouveau rond-point proche des Tennis où il existe une certaine longueur sur une dizaine de mètres en zone, 50 km /h, puis nous passons en zone 30 km/h ! C'est donc une volonté de l'exécutif d'avoir un tel aménagement qui doit permettre de faire le lien entre la zone 50 km/h et la zone 20km/h. Je vous rappelle que le montant de 1 million 290'000 francs a été soumis à votre autorité et nous nous sommes bien gardés de respecter le montant qui nous a été attribué, malgré les discussions émises suite à vos différentes interventions qui laissaient entendre que c'était un montant disproportionné, nous nous sommes bien gardés de rester dans le montant qui nous a été attribué et de ne pas poursuivre les travaux pour assurer une corrélation entre le montant qui vous a été soumis et le montant qui sera dépensé.

Quant à votre dernière question, je n'ai pas bien compris de quelle parcelle vous voulez parler ? Vous voulez dire que Monsieur Cottet a-t-il acheté une parcelle ?

Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)

Non pas du tout ! Pas acheté ! Comment dire ? Il a « paumé » des pavés !

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Il a ?

Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)

Je veux parler de la pose des pavés devant l'ancienne poste, devant la brocante des Anges. Il y a un bout de terrain privé et ça a été pavé !

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Votre question est donc toujours liée aux travaux. Il y a régulièrement des négociations entre le privé et le public, pour essayer de trouver un juste milieu, et surtout que nous ayons un rendu qui soit vraiment de qualité. Vous trouvez également cette situation devant l'établissement public du Paon, il y a différents endroits où la commune a discuté avec les privés. Cela se fait systématiquement tout au long du chantier. J'ai encore eu un téléphone la semaine passée avec la famille Saillen par rapport à la Rue Robert. Ce sont des négociations qui se font dans de bonnes dispositions avec le privé, et nous essayons toujours de trouver des solutions dans le cadre du budget qui nous est soumis.

Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)

Oui à condition que les discussions se fassent avant les travaux, pas après ! Tel a été le cas ! La discussion s'est faite après ! Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Monsieur le Président. Il reste une question par rapport au trafic sur la Rue Monthéolo.

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président. Excusez-moi Madame Zerweck, j'ai été pris par les nombreuses questions de Monsieur Pencherek, donc nous prenons note de vos remarques. Des analyses vont être faites. Il faut savoir que depuis que nous avons acquis le radar, notre police municipale installe le radar à cet endroit, non pas pour



embêter notre population, mais vous avez raison, c'est un endroit extrêmement sensible relié aux écoles primaires et secondaires. Pour nous, il est important que la vitesse soit respectée. Je me retourne vers Monsieur Rouiller pour savoir si des mesures ont été prévues à cet endroit. Comme Monsieur Rouiller opine du chef, je vous propose de passer la parole, pour la deuxième question à Monsieur Tornare, et ensuite à Monsieur Rouiller pour cette dernière question. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Municipal Tornare.

Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs. Concernant la question de Monsieur Puipe touchant à SmartCity. Evidemment que la commune de Monthey qui est une cité d'énergie est fortement engagée dans ce processus puisqu'elle a décrété la société à 2000 watts pour l'année 2050. Nous sommes en préparation et je présenterai avant la fin de la législature au Conseil municipal, un plan directeur des énergies, dans lequel figureront toutes les mesures qui sont prises dans le cadre de SmartCity et je ferai également une présentation au Conseil général et une réponse vous sera donnée. Sachez déjà que dans les montants qui ont été dépensés cette année, dans les crédits que le Conseil général a alloués, je pense notamment à l'éclairage public pour lequel nous avons déjà adopté le principe SmartCity c'est-à-dire de moduler l'éclairage en fonction des besoins réels de la population, je pense également que les compteurs électriques pour lesquels vous avez accordé un crédit seront intelligents dans le futur et permettront une gestion d'énergie plus raisonnée et plus économique, voici quelques exemples. Je donnerai au Conseil général ainsi qu'à vous-même Monsieur Puipe, une réponse circonstanciée en la matière, dès l'instant où j'aurais présenté le plan directeur des énergies et des stratégies adoptées au Conseil municipal.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Tornare. Monsieur Rouiller.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Concernant le radar, je suis toujours surpris que vous le sollicitiez. Je vous rappelle que nous avons acquis le radar, non pas pour remplir les caisses, mais plutôt pour rappeler aux citoyens d'être attentifs et avoir des égards vis-à-vis des écoles c'est pour cela que la majorité du temps il est utilisé aux abords des écoles.
Nous ne l'utilisons pour le moment que la journée, nous verrons l'année prochaine qui décidera. Concernant, la Rue Monthéolo, je suis assez bien placé pour constater les soucis que cela génère, des contrôles sont faits régulièrement. Je tiens également à préciser que nous utilisons le radar qu'une fois par semaine. Simplement pour vous faire réaliser que ce n'est pas à but lucratif, mais surtout pour rendre attentifs les automobilistes aux risques qu'ils génèrent en roulant vite et sur le passage sous voie de Monthéolo. Il est directement dans l'axe de la patinoire. Vous savez aussi bien que moi que des rodéos sont organisés à cet endroit, mais ces personnes sont toujours bien organisées, en bande comme en



téléphone, pour prévenir leurs collègues lorsque la police intervient, il n'est pas toujours facile de les intercepter. Nous avons eu la chance l'année dernière de pouvoir en attraper deux. L'un a démoli sa voiture et l'autre qui s'est fait retirer le permis entre trois et six mois, ce qui a calmé les gens pendant quelques mois. Par contre, l'accès sur la Rue Monthéolo à partir du Chemin d'Arche devient problématique aux heures de pointe, d'une part à cause des innombrables travaux de la ville, les gens s'habituent à passer par le passage à niveau car il n'y a pas d'autres situations, cela génère énormément de circulation. Concernant les vitesses de 20 km/h et 30 km/h Monsieur Pencherek, nous attendons que les travaux soient terminés afin de pouvoir prendre des décisions. Ce qui n'empêche pas qu'en attendant nous relevons un certain nombre de problèmes en l'occurrence à savoir : passer d'un 20km/h à 30 km/h pour repasser à 20 km/h, ce sont des expériences que nous découvrons et pour lesquelles nous devons prendre des décisions. C'est la même chose pour le radar, à partir du moment où la population a pris conscience des problèmes liés directement aux écoles, certainement que, sur le tantôt, le soir, et voire le samedi et dimanche car actuellement il n'y a pas de contrôle le samedi et dimanche, des dispositions devront être prises à ce niveau. Voilà j'espère avoir répondu à vos questions.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ? Oui Monsieur le Municipal Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Monsieur le Président. Je souhaiterais apporter quelques précisions et notamment mettre les points sur les « i » sur une interpellation qui date de l'avant-dernière séance du Conseil général. Monsieur Pencherek, vous savez que le Conseil municipal est invité ici pour répondre aux questions, dans la mesure du possible, en direct. Il se trouve qu'en huit ans de mandat, je me suis excusé pour une séance du Conseil général en date du 14 mars dernier. Ce soir-là, vous avez lancé, sans même me citer, des insinuations que j'estime assez graves qui concernaient le choix des fournisseurs pour l'équipement des barrières de nos parkings municipaux couverts.

Je voulais simplement vous dire que ce choix a été le fruit d'une réflexion d'un groupe de travail. Ce groupe de travail était composé de sept membres des dicastères concernés : le Président de la municipalité, le Municipal de la police, le chef du service Finance & Gestion, la commandante de la police municipale, le chef du service Infrastructure & Environnement, le sergent Blaise Truffer ainsi que votre serviteur. Il se trouve que votre représentant municipal, qui pour des raisons qui lui sont propres, et je les lui ai gentiment rappelées, nous a rejoints seulement à la cinquième séance ! Le thème de ce groupe n'était pas de mettre en concurrence des horodateurs ou des barrières, mais les thèmes étaient la mobilité, le transport, le comptage, le coulage et nous l'avons fait calculer.

Même si tout le monde n'est pas d'accord là-dessus, le coulage est de 60% pour des parkings souterrains urbains qui ne sont pas équipés de barrières. C'est une réalité, ce n'est pas moi qui l'invente ! Le groupe de travail a été créé à l'initiative du Président, notamment à cause de certaines urgences. Souvenez-vous du chantier Troilletta, qui en 2013 s'est terminé avec 4 mois d'avance, de plus, il y avait une forte pression de l'entreprise Losinger-Marazzi qui voulait terminer ces



travaux et à l'époque, au sein de la Municipalité, personne n'avait pris en charge ce dossier. Il fallait faire un état des lieux, il fallait négocier tous les contrats en cours car dans un parking, il y a des contrats d'entretien, de maintenance, de ventilation, d'électricité, de nettoyage, de gestion. Troisièmement, il y avait cette pression de l'entreprise générale qui arrivait au terme de son mandat et qui voulait que nous prenions des décisions, puisque cette partie du contrat était assez vague. Contrairement à vos dires, les deux principaux fournisseurs ont été invités, ils ont été consultés, se sont rendus sur place, et ont reçu le même cahier des charges. Ces deux sociétés, Parcomatic et Ski Data sont déjà des fournisseurs historiques de la commune. L'un des deux, Parcomatic a décliné pour des raisons qui lui sont propres, et notamment pour des raisons techniques en relation avec le fournisseur des équipements pour les cartes MyPlus. Je ne vais pas rentrer dans les détails techniques, mais il a catégoriquement refusé de poursuivre, et à contrario Ski Data a accepté d'assumer et de suivre probablement à leur dépens car cela a dû leur coûter probablement plus de dépenses que ce qu'ils avaient imaginé. Monsieur Pencherek, il y a effectivement un Municipal qui gagne sa vie dans le domaine du parking et des horodateurs depuis une vingtaine d'année et vous le connaissez bien mieux que moi ! A l'avenir je vous suggèrerais de mesurer vos propos, vous avez visiblement recommencé ce soir, et je vous prierais de réfléchir avant de proférer des allégations de ce genre à l'avenir. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Monsieur Défago, vous souhaitez prendre la parole ?

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Chers collègues,

Je souhaiterais m'adresser au municipal Rouiller concernant le radar. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris vos propos. Le Conseil général a refusé à maintes reprises ce crédit pour différentes raisons, notamment pour l'aspect du coût, mais également l'aspect technique de ce radar. Ce que nous vous avons demandé lorsque l'achat du radar a été octroyé, c'était de l'acheter pour l'utiliser le jour, mais également et surtout j'ai envie de dire, le soir à propos des différents chauffards que nous avons à Monthey et par conséquent également pour moi le vendredi soir et le samedi soir. Je n'ai peut-être pas bien compris, mais je vous remercie de me préciser cette problématique.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. Est-ce qu'il y a d'autres interventions dans la salle ? Dernière réponse de la Municipalité. Monsieur Rouiller.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Monsieur Défago, je pense que c'est simplement une planification du fonctionnement des agents de police. Il y a un choix qui est fait pour l'utiliser une fois par semaine à proximité des écoles, au passage sous voies de Monthéolo, à la descente de la route de Choëx. La journée est le moment le plus optimal et c'est à ce moment qu'il y a le plus de risque. Pour l'utilisation du soir c'est plus compliqué, car vous le savez aussi bien que moi, aussitôt que le radar est en place il est signalé. Ce serait vraiment une opportunité d'arriver à intercepter ces gens-là. Pour



l'utilisation du radar la nuit, il faut encore avoir des conditions idéales, ce n'est pas le radar qui peut servir dans toutes les situations. Maintenant c'est une planification à imposer à la police.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Rouiller. Monsieur Défago, dernière intervention.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Merci pour vos explications Monsieur Rouiller. Bien sûr que je ne vais pas du tout me satisfaire de ce que vous venez d'émettre en tant que chef de service ! Je vous demande également d'utiliser le radar et de faire utiliser le radar dans votre service pour ce pourquoi le Conseil général a octroyé ce crédit.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de cette séance du Conseil général. Je tiens encore à remercier mes collègues du Bureau, les Chefs de groupes, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. Je remercie la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Merci encore d'apporter toutes vos interventions écrites à notre secrétaire et principalement les questions posées dans les divers. Il est 21h20, la séance du Conseil général est levée. Bonne fin de soirée !

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Carla Gex-Udriot

Commission de gestion du Conseil Général de Monthey

Rapport sur la demande de crédit complémentaire pour l'assainissement du parement des digues de la Vièze

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.
La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,
Fracheboud Christian, président,
Rime Fabienne, vice-présidente,
Zerweck Régine, suppléante,
Caillet-Bois Fabrice, suppléant,
Puipe David, suppléant,
Défago Sylvain, rapporteur

Vous remet, ci-après, son rapport sur l'objet précité.

1 Préambule

La Commission de gestion (COGEST) s'est réunie le lundi 29 août 2016 afin de traiter ce sujet. M. Stéphane Coppey, président de la municipalité, M. Gilles Cottet, responsable du dicastère Infrastructure, Mobilité & Environnement ainsi que M. Patrick Fellay, chef de service, ont présenté ce dossier et ont répondu aux différentes questions des membres de la commission. M. Fabrice Thétaz, président du Conseil Général a également assisté à la séance.

2 Contexte

À la suite de la crue de 2015 qui a été particulièrement longue, des mesures rapides doivent être entreprises afin de renforcer le parement des digues de la Vièze. La COGEST ne va pas revenir sur le détail technique des constats qui ont été tirés vu qu'ils sont expliqués dans le message du Conseil Municipal. Ces mesures ne peuvent pas attendre la mise à l'enquête du projet global de sécurisation de la Vièze. Néanmoins les travaux qui seront entrepris sont parfaitement compatibles avec le projet général et ne remettent pas en cause sa future exécution. En annexe, le Conseil Général trouvera un plan des travaux projetés (1^{ière} et 2^{ème} étape).

3 Nécessité d'agir

Ce crédit ne pouvait pas être prévu lors de l'élaboration du budget 2016. De plus, ce crédit ne peut pas attendre le traitement du budget 2017 car cela impliquerait un report de 12 mois des travaux prévus. Effectivement ceux-ci doivent être effectués en période de basses eaux. Compte tenu de la période de la mise à l'enquête et des appels d'offres, ils pourraient commencer dès le début d'année 2017.

4 Aspects financiers

Le coût de CHF 450'000.00 représente le montant brut, sans la subvention prévue du Canton du Valais qui devrait représenter au moins 65 % du coût total des travaux. Le même subventionnement est également à prévoir pour la seconde phase du projet représentant un montant CHF 550'000.00 ainsi que pour le projet global de sécurisation de la Vièze.

5 Conclusion

La COGEST, à l'unanimité des membres présents, accepte le présent rapport et propose au Conseil Général d'accepter la demande de crédit complémentaire telle que présentée.

Christian Fracheboud
Président

Sylvain Défago
rapporteur

Annexe : ment.

Rapport de la Commission Edilité et Urbanisme du Conseil Général de Monthey

Plan de quartier « Plantaud », parcelles Nos 871 et 875, folio 10, au lieu-dit « Plantaud »

I. Introduction

La commission Edilité & Urbanisme s'est réunie en date du 19 août afin d'analyser et de statuer sur le dossier à l'ordre du jour.

Durant cette séance nous avons pu compter sur la présence du Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments et Urbanisme, M. Daniel Moulin et sa cheffe de service, Mme Emilie Chaperon. Ils nous ont apporté des explications claires, nettes et précises au sujet plan de quartier au lieu-dit « Plantaud ».

Etaient présents pour délibération finale:

- Woeffray Johann, Président / PDC
- Rime Fabienne, suppléante / PLR
- Oberholzer Joseph Marie, membre / GP
- Payet Cédric, membre / PDC
- Puipe David, membre / PLR
- Défago Nicolas, suppléant / PLR
- Raboud Damien, rapporteur / EPM

II. Préambule

Il est aujourd'hui convenu, en raison de la nouvelle politique urbaine et périurbaine voulue par les nouvelles dispositions légales émanant du peuple (LAT, Lex Weber, limitation du mitage du territoire, etc.) qu'il est nécessaire de densifier au maximum les zones citadines. Reste aux autorités politiques à tout mettre en œuvre pour que cette densification ne se fasse pas aux dépens de confort de vivre et d'une certaine esthétique. Voilà l'une des missions premières des politiques urbanistiques d'aujourd'hui. Fort de ce constat, Monthey ne faisant pas exception, un projet comme celui qui verra le jour dans la zone « Plantaud » (environ 214 appartements, en majorité alignés sur les besoins du marché selon les informations partagées) est d'une importance primordiale. Il reste aujourd'hui à bien l'organiser. Par la présentation de ce plan de quartier, la municipalité s'attèle à travailler en ce sens.

III. Objets devant être débattus

Dans un souci de clarté, de précision et de bonne compréhension des enjeux réels sur lesquels notre législatif doit se prononcer, nous reprenons ci-dessous les conclusions du message de la municipalité à notre Conseil.

Plus bas, vous retrouverez celles de notre commission aux différents échanges que nous avons pu avoir avec nos interlocuteurs du jour.

La municipalité nous demande donc, uniquement, de trancher sur les 3 points suivants:

« ... accepter le plan de quartier « Plantaud » sur les parcelles Nos 871 et 875, sous réserve des modifications suivantes :

1. d'imposer l'inscription de la servitude de passage public de mobilité douce destiné au passage piétonnier et vélos, dans la mesure d'aménagement éventuelle d'une piste cyclable au travers de l'espace central conformément à la teneur des plans directeurs ;

2. de modifier l'art. 6, al. f), du règlement du plan de quartier afin de garantir que toute distance de construction aux limites égalera au minimum le tiers de la hauteur prévue pour la construction d'un immeuble, conformément à la loi cantonale sur les constructions ;

3. de compléter la zone d'alignement urbain obligatoire du secteur de construction « C » sur la face Sud, soit le long de l'avenue de la Plantaud, ceci afin de garantir une unité de forme de ce périmètre de construction ;

- d'inclure, dans le règlement, les différentes remarques des services techniques communaux ; et, par conséquent, de rejeter toutes les oppositions intervenues lors de la mise à l'enquête publique du projet de modification en date du 11 mars 2016; »

Au point 1, nous nous sommes tous accordés à dire que le droit de servitude public pour piétons et cyclistes est positif pour la mobilité douce dans ce secteur de la ville et est, pour ainsi dire, une condition « sine qua non » à l'acceptation du plan.

Concernant le point 2 et conformément à la loi cantonale, nous rejoignons le désir de la municipalité de modifier l'art. 6 al. F. A noter tout de même que quelques voix se sont élevées à l'encontre des dérogations concédées par le conseil municipal, notamment en accordant des distances aux limites ou des hauteurs se situant proches des maximas autorisés par la législation et cela, sans faire un pas dans le sens des opposants au projet.

De plus, le complément d'explication apporté par la cheffe de service a permis de rassurer la commission sur les potentiels risques d'inondations de la zone, ceux-ci ayant été pleinement pris en compte dans la réalisation du plan de quartier.

Quant au point 3, après consultation des plans/simulations 3D, discussions et explications de détail avec Mme Chaperon, la commission a abondé dans le sens de la Municipalité en soutenant une « standardisation » des modèles tendant à une uniformisation harmonieuse et cohérente de l'avenue de la Plantaud, des environs et de la ville dans son ensemble (en fonction des zones et quartiers bien évidemment !)

Nous avons pris connaissance des oppositions à ce projet et comprenons bien qu'il n'est jamais facile pour des propriétaires de voir arriver dans son voisinage direct des projets d'une telle envergure. Malheureusement, les impératifs de densification, les promesses de voir un projet intéressant naître et la parfaite conformité des démarches des promoteurs sous l'œil avisé de la Municipalité nous encourage à soutenir la position de notre Exécutif.

III. Conclusion

La commission souhaite tout d'abord louer la disponibilité et la transparence totale du service Urbanisme, Bâtiment et constructions. Leur vision d'ensemble, leur étroite collaboration avec les promoteurs du projet, leur refus catégorique de laisser perdre des surfaces constructibles au risque, en cas de refus, de voir apparaître des bâtiments plus nombreux, plus petits et plus étalés et ce, sans réel cachet et harmonie nous ont convaincus. Enfin, nous avons été séduits par la future mise en place d'une vaste zone verte entre les bâtiments. Zone qui jouira d'une servitude publique.

Seul bémol à notre conclusion et comme cité précédemment, une partie de la commission déplore que les promoteurs et le Conseil Communal aient appliqués les règlements à leurs extrêmes limites. Des discussions ont découlé de ces remarques sans mettre en péril le plan de quartier présenté.

Pour ces nombreuses raisons et les différents points détaillés dans le rapport, la commission, à l'unanimité vous invite à accéder aux demandes de la municipalité en acceptant le Plan de quartier « Plantaud », parcelles Nos 871 et 875, folio 10, au lieu-dit « Plantaud » sous réserve des modifications évoquées par notre Municipalité.

Le Président
Johann Woeffray

Le Rapporteur
Damien Raboud